



<u>Question</u>	<u>Réponse</u>
<p>Le critère technique obligatoire O₂ mentionne ce qui suit : « <i>Le soumissionnaire doit avoir un bureau dans un rayon raisonnable de Calgary, en Alberta. Le rayon raisonnable correspond à moins de 100 km du centre-ville de Calgary.</i> » Compte tenu des restrictions relatives aux réunions en personne liées à la COVID-19, la Régie accepterait-elle les services d'un ombudsman fournis entièrement à distance au moyen de la technologie de téléconférence en ligne?</p>	<p>Non, nous exigerions que l'ombudsman puisse rencontrer en personne des employés, dirigeants et membres du secteur des ressources humaines une fois la pandémie terminée. Compte tenu des périodes optionnelles de deux (2) ans prévues dans tout contrat subséquent, la Régie n'accepterait pas la prestation de services exclusivement à distance.</p>
<p>Le critère technique obligatoire O₄ mentionne ce qui suit : « <i>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède les compétences voulues en résolution de conflits ou en médiation à titre de médiateur agréé.</i> » Compte tenu de cette exigence, la Régie examinerait-elle les propositions de soumissionnaires qui font équipe pour offrir des services d'ombudsman (p. ex., un membre de l'équipe est un enquêteur agréé en milieu de travail et un autre est un médiateur reconnu)?</p>	<p>Oui, mais chacune des ressources doit fournir son curriculum vitae et ses attestations pour bien montrer qu'elle répond aux exigences.</p>
<p>Serait-il possible de confirmer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">i. le nombre de jours de travail au cours d'une année,ii. consécutifs ou sur appel?	<p>Il n'y a pas de nombre fixe de jours. La plupart du travail se fait de façon ponctuelle ou selon les besoins. La seule exception concerne les séances d'apprentissage (il y aura 12 en anglais et 4 en français par année), mais il ne s'agit pas de journées complètes, plutôt de séances d'une heure.</p> <p>La question de savoir si les jours de travail sont consécutifs ou non sera déterminée en fonction des besoins.</p>